

MES PRODUITS EN LIGNE

TARIFS 2020

Les Chambres d'agriculture sont très investies dans l'appui aux agriculteurs en cette période de crise inédite du Covid-19. Pour répondre à cet enjeu, elles proposent leur outil de création de e-boutique, pour des agriculteurs indépendants ou regroupés sous forme Drive fermier de la marque Bienvenue à la ferme.

Les sites adhérant à la marque Drive fermier doivent obligatoirement être développés avec l'outil Mes Produits en Ligne.

Ces sites sont développés sous la version V2 de Mes Produits en ligne

TARIFS SPECIFIQUES « crise covid »

- **Jusqu'au 30 juin, gratuité d'installation de e-boutiques et drives éphémères, période d'essai pour les autres**
 - gratuité de la part fixe jusqu'à fin juin pour toutes les créations de boutiques sous mpel V2
 - part variable : 3,5% sur le CA généré
 - gratuité de la cotisation à la marque Drive fermier
 - gratuité d'adhésion de la Chambre d'agriculture à Mpel pour les non adhérentes

TARIFS ANNUELS – à partir du 1er juillet 2020

- Une part fixe pour le(s) site(s) internet de la Chambre licenciée, dont le tarif annuel est fixé à 500 €
- Une part fixe et une part variable dégressive correspondant à une % sur le Chiffre d'affaire réalisé appelée auprès de la Chambre licenciée pour le(s) site(s) internet de ses sous licenciés dont le tarif annuel est fixé comme suit :

| | Part fixe annuelle € HT | % sur chiffre d'affaire HT en € inférieur ou égal à 200.000 €HT | % sur chiffre d'affaire pour la part supérieure à 200.000 € HT |
|---|-------------------------|---|--|
| Tarif n° 1 adhérents BAF, si la boutique se pérennise | Régularisation : 300 € | 3,5 % | 2 % |
| Tarif n° 2 non-adhérents BAF, si la boutique se pérennise | Régularisation : 450 € | 5 % | 2,5 % |
| Si engagement du site sur 2 années – jusqu'au 31-12 de l'année n+1 | | | |
| Tarif n° 1 adhérents BAF | 300 € | 2,5 % | 2 % |
| Tarif n° 2 non-adhérents BAF | 350 € | 3,5 % | 2,5 % |

- Cotisation pour les adhérents Drive fermier à la marque Bienvenue à la ferme
 - Drive fermier collectif : part fixe annuelle : 150 €HT – part variable de 0,2% sur le chiffre d'affaire de l'année précédente, plafonnée à 250.000 €HT
 - Drive fermier individuel : part fixe annuelle : 60 €hT – part variable de 0,2% sur le chiffre d'affaire de l'année précédente, plafonnée à 250.000 €HT
 - Pour les magasins de producteurs agréés Bienvenue à la ferme et développant une activité de Drive fermier collectif, que la cotisation Drive fermier collectif